

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 décembre 2022

Délibération n°2022-36 portant exonération des droits d'inscription pour les doctorants soutenant leur thèse entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 mars 2023

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le code de la recherche ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre de l'enseignement supérieur ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la dispense de paiement à l'ENS des droits d'inscription pour l'année 2022-2023 pour les doctorants inscrits depuis l'année universitaire 2019-2020 et soutenant leur thèse entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 mars 2023 inclus.

Nombre de membres votants :23

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Paris, le 13 décembre 2022

La Présidente du conseil d'administration

Anne BOUVEROT

